

Département de Saône-et-Loire  
COMMUNE DE LA CLAYETTE

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**N° 2025/69**

**Séance du 15 décembre 2025**

L'an deux mille vingt-cinq, le quinze du mois de novembre à dix-neuf heures, le Conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni en mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Christian LAVENIR, Maire.

Date de convocation : 9 décembre 2025	<b>Présents :</b> LAVENIR Christian, LE CLOIREC Alain, BERDAGUE Patrick, DESCHARNE Samuel, LABONNE NOLLET Laurie, PLATHEY Pierre, BOUCLIER Florence, LAROCHE Daniel, MATHIEUX Marc, MARTINOT Noémie, MATHUS Véronique, BENCADI Karim, MORIN DESMURS Michèle, CLEMENT Nathalie, DELANGLE Sylvain
Nombre de Membres en exercice : 19	
Nombre de Membres présents : 15	
Nombre de suffrages exprimés : 15	
Votes Pour : 15	<b>Procurations :</b>
Vote Contre : 0	<b>Excusés :</b> CLEMENT Pascal, BUSSEUIL Georges, , MUNCH Armelle
Abstentions : 0	<b>Absents :</b> DELANGLE Sylvie

Le secrétariat a été assuré par : BERDAGUE Patrick

**Objet : Subvention pour l'organisation de la manifestation sportive « la foulée des Ducs »**

Le Maire de la Commune de LA CLAYETTE,

L'association organisatrice de la manifestation sportive « la foulée des ducs », devant se tenir en février 2026, sollicite de la commune l'allocation d'une subvention à hauteur de 8 000€ pour couvrir une partie des dépenses liées :

- à la **logistique générale** (structures, chapiteaux, barriérage, signalétique),
- à la **sécurité et à l'encadrement technique**,
- à la **communication** et à la **promotion de l'événement**,
- la **mise en valeur du patrimoine touristique et culinaire local**.

Après avoir entendu les explications de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, le conseil municipal, à **10 voix POUR et 5 VOIX contre** :

-**VALIDE** l'attribution d'une subvention à l'association à l'association organisatrice de la manifestation « la foulée des ducs » à hauteur de **3 000€**.

-**PRECISE** que cette dépense sera imputée à l'article 65748 du budget principal 2026

-**INDIQUE** que la subvention sera versée à l'issue de la manifestation.

D2025/204



**-CHARGE** Monsieur le Maire de la mise en œuvre de la présente délibération

Fait et délibéré les jours mois et an que dessus.

Acte télétransmis au contrôle de légalité le ..... 16/12/2025 .....
Publication le 18/12/2025
Acte contresigné le .....
Le Maire, C. LAVENIR

Le Maire, C. LAVENIR

Le/La secrétaire de séance,

